Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Pneus hiver obligatoires : quelles sont les communes vauclusiennes concernées ?



Chaque année le 1er novembre, les routes de France passent en mode hiver. À partir de ce dimanche, il faudra équiper son véhicule avec des pneus hivers, ou bien détenir des chaînes ou chaussettes à neige, afin de circuler dans certaines communes. Neuf sont concernées par cette obligation en Vaucluse.

Ce dimanche 1er novembre, la Loi Montagne, qui exige que les véhicules à quatre roues ou plus soient équipés de pneus hiver ou de chaînes ou chaussettes à neige pour circuler dans certains communes françaises afin de réduire les risques liés à la conduite sur routes enneigées ou verglacées, entrera en vigueur. Cette obligation sera en place jusqu'au 31 mars.

Pour circuler dans les communes concernées, seuls les pneus relevant de l'appellation 3PMSF sont admis

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

en équivalence aux chaînes. Tous les pneus 4 saisons n'étant pas des pneus 3PMSF, il faut faire attention pour être dans les règles. Les bons pneus sont identifiables grâce à un marquage du 'symbole alpin' illustré par une montagne à 3 pics contenant un flocon de neige. En cas d'absence de neige ou de verglas, les dispositifs amovibles, à savoir les chaînes ou chaussettes à neige, doivent être conservés à bord du véhicule. Seuls les véhicules portant des pneus à clous sont exonérés de ces obligations.

Pour accéder à la liste complète des communes françaises concernées, cliquer ici.

Les communes vauclusiennes concernées

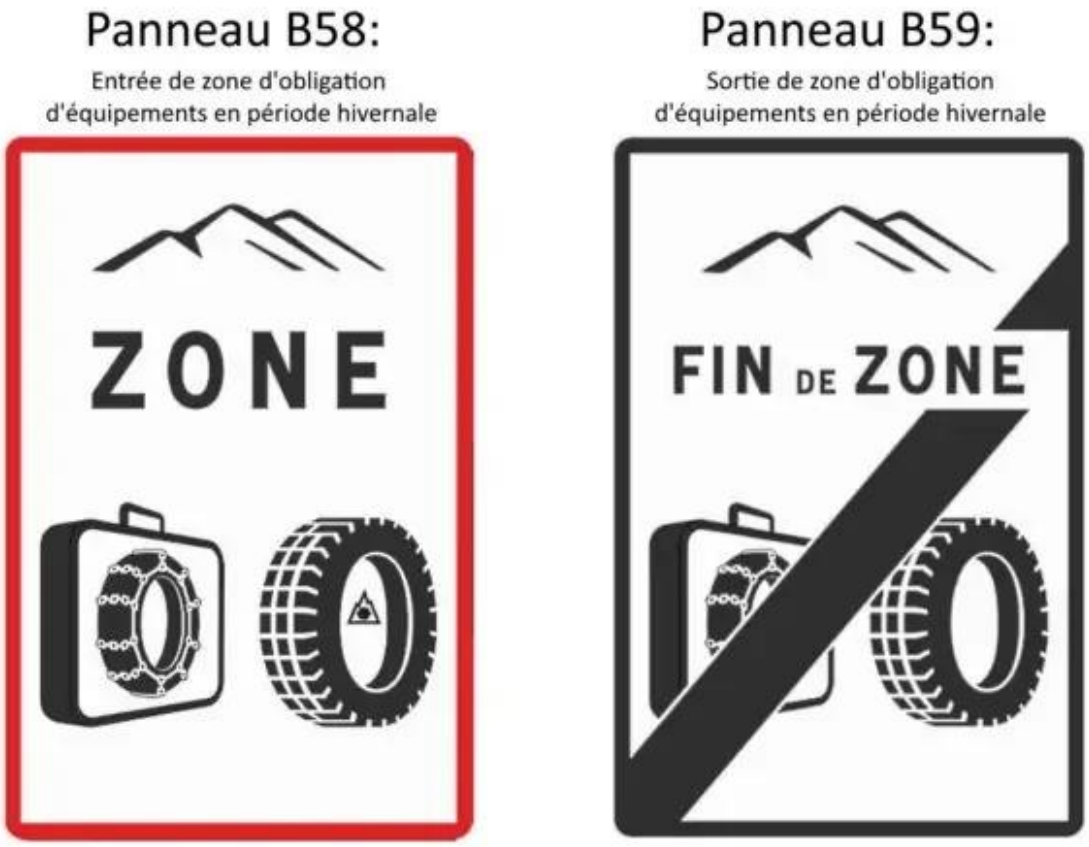
En Vaucluse, neuf communes sont concernées par cette réglementation :

- Aurel
- Beaumont-du-Ventoux
- Bedoin
- Lagarde-d'Apt
- Malaucène
- Monieux
- Saint-Christol
- Saint-Trinit
- Sault

Un panneau de signalisation indique aux usagers de la route, l'entrée dans une zone où les obligations d'équipements s'appliquent ou sa sortie, où ces obligations ne s'appliquent plus.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



Montagne et pastoralisme, le Vaucluse veut peser dans l’Acte III de la loi Montagne

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026



À Beaumont-du-Ventoux puis à Saint-Christol, élus locaux, maires de communes de montagne et acteurs du pastoralisme ont engagé une réflexion collective de fond sur l'avenir des territoires d'altitude en Vaucluse. Au cœur des échanges ? L'adaptation des politiques publiques, la défense du pastoralisme et la contribution du département aux futures évolutions de la loi Montagne.

Réunis en octobre à la mairie de Beaumont-du-Ventoux, Lucien Stanzione, sénateur de Vaucluse, et Alain Brémond, maire de la commune, ont engagé un débat nourri avec les élus des territoires de montagne. Flassan, Rustrel, Sault, Savoillans, Sivergues ou encore les représentants de la Communauté de communes Ventoux Sud étaient présents pour faire entendre la voix de ces territoires souvent en première ligne des mutations climatiques et économiques.

Un front commun des élus de la montagne vauclusienne

Tous deux co-référents départementaux de l'Association nationale des élus de la montagne (Anem), les intervenants ont rappelé l'urgence d'une évolution de la loi Montagne vers un Acte III, afin de mieux prendre en compte les spécificités locales. En Vaucluse, 29 communes de montagne et 81 communes pastorales sont directement concernées par ces enjeux structurels.

Des territoires fragilisés, mais déterminés

Les défis sont multiples et d'une ampleur inédite. Le réchauffement climatique bouleverse les équilibres naturels, fragilise les économies locales et pèse sur le quotidien des habitants. En Vaucluse, l'agriculture concentre de nombreuses inquiétudes : lavande, cerise, viticulture ou élevage font face à des crises successives, aggravées par la raréfaction de la ressource en eau, la prédation du loup, l'augmentation des risques naturels et la disparition progressive de certains services publics.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Un soutien national renforcé ?

Face à ces constats, une question traverse les débats : les communes de montagne peuvent-elles encore se projeter dans l'avenir sans un soutien national renforcé ? Pour les élus réunis, la réponse passe par une solidarité nationale assumée, capable d'accompagner ces territoires dans leur adaptation climatique et leur développement durable.



Lucien Stanzione et Alain Brémond entourés d'élus pour débattre du pastoralisme et de la Loi Montagne Copyright Lucien Stanzione communication

L'Anem en ordre de marche pour l'Acte III

Cette réflexion s'inscrit dans une dynamique nationale portée par l'Anem. Les auditions menées auprès des élus départementaux ont nourri les travaux de son Congrès, organisé en octobre, qui a abouti à 34 propositions concrètes pour l'Acte III de la loi Montagne.

Prochaine étape ?

La prochaine étape sera de demander aux 29 communes de montagne du Vaucluse d'en prioriser dix, avant le comité directeur de l'Anem qui a eu lien en novembre. Sur cette base, les élus entendaient interpeller directement le Gouvernement afin de faire remonter les attentes du terrain.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

Le pastoralisme, pilier des paysages et des équilibres ruraux
Au-delà des politiques publiques, le pastoralisme s'impose comme un enjeu central. Début novembre, à Saint-Christol, haut lieu de l'histoire pastorale vauclusienne et célèbre pour sa foire aux agnelles, une large réunion d'échanges a rassemblé élus, éleveurs et représentants associatifs.

Ils œuvrent pour la ruralité
Aux côtés de Denise Leiboff, présidente de l'Association des communes pastorales de la région Sud-PACA et maire de Lieuche (Alpes-Maritimes), l'objectif était clair : mieux connaître le pastoralisme pour mieux agir. Le sénateur Lucien Stanzione, nommé co-rapporteur par le Sénat d'une mission d'information sur le pastoralisme, a annoncé une série d'auditions départementales prévues de janvier à juin 2026.

Une forte mobilisation
La forte mobilisation éleveurs, maires, présidents de communautés de communes, représentants des communes forestières, du Cerpam (Centre d'études et de réalisations pastorales) et des associations régionales, témoigne d'une dynamique collective déjà bien engagée.

Des pistes concrètes pour l'avenir
De ces échanges émergent plusieurs perspectives : renforcer les synergies entre communes forestières, pastorales et l'Anem, identifier et préserver des zones pastorales stratégiques, ou encore réfléchir à un statut pour les louvetiers. Autant de leviers pour préserver une activité qui façonne les paysages, entretient la biodiversité et contribue à l'alimentation de demain.

Montagne et pastoralisme une seule voix
Entre montagne et pastoralisme, le Vaucluse entend désormais parler d'une seule voix. Loin des discours incantatoires, les élus affichent une volonté commune : inscrire durablement ces territoires dans les politiques nationales, préserver un patrimoine vivant et éviter que les communes de montagne ne deviennent les grandes oubliées des transitions en cours. Un enjeu local, mais aussi profondément national.
Mireille Hurlin